



## Assemblée générale

Distr. limitée  
6 décembre 2006  
Français  
Original : anglais

---

### Soixante et unième session Deuxième Commission

Point 57 a) de l'ordre du jour

#### **Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement : mise en œuvre de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006)**

**Projet de résolution présenté par le Vice-Président de la Commission,  
M. Prayono Atiyanto (Indonésie), à l'issue de consultations officielles  
tenues sur le projet de résolution A/C.2/61/L.22**

#### **Mise en œuvre de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006)**

*L'Assemblée générale,*

*Rappelant* ses résolutions 47/196 du 22 décembre 1992, 48/183 du 21 décembre 1993, 50/107 du 20 décembre 1995, 56/207 du 21 décembre 2001, 57/265 et 57/266 du 20 décembre 2002, 58/222 du 23 décembre 2003, 59/247 du 22 décembre 2004 et 60/209 du 22 décembre 2005,

*Rappelant également* la Déclaration du Millénaire adoptée par les chefs d'État et de gouvernement à l'occasion du Sommet du Millénaire<sup>1</sup>, par laquelle ils se sont engagés à éliminer la misère et à réduire de moitié, d'ici à 2015, la proportion de la population mondiale dont le revenu est inférieur à un dollar par jour et celle des personnes qui souffrent de la faim,

*Rappelant en outre* le Document final du Sommet mondial de 2005<sup>2</sup>,

*Rappelant* sa résolution 60/265 du 30 juin 2006 sur la suite donnée aux dispositions du Document final du Sommet mondial de 2005 consacrées au développement, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement et les autres objectifs de développement convenus au niveau international,

*Rappelant également* sa résolution 61/16 du 20 novembre 2006 sur le renforcement du Conseil économique et social,

---

<sup>1</sup> Voir résolution 55/2.

<sup>2</sup> Voir résolution 60/1.



*Rappelant en outre* les résultats du Sommet mondial pour le développement social<sup>3</sup> et de sa vingt-quatrième session extraordinaire<sup>4</sup>,

*Constatant avec une profonde préoccupation* que, même après la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté, le nombre d'individus vivant dans une extrême pauvreté dans de nombreux pays continue d'augmenter, les femmes et les enfants constituant la majorité d'entre eux et le groupe le plus touché, en particulier dans les pays les moins avancés et en Afrique subsaharienne,

*Encouragée* par la réduction de la pauvreté constatée récemment dans certains pays et résolue à renforcer et à étendre cette tendance au monde entier,

*Estimant* que la mobilisation de ressources financières en faveur du développement aux échelons national et international et l'utilisation rationnelle de ces ressources sont des éléments essentiels d'un partenariat mondial pour le développement pour réaliser les objectifs de développement convenus au niveau international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement,

*Constatant* qu'une croissance économique durable, s'appuyant sur une productivité en hausse et des conditions propices, notamment à l'investissement privé et à l'esprit d'entreprise, est nécessaire pour éliminer la pauvreté, atteindre les objectifs de développement convenus au niveau international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement, et parvenir à une amélioration des niveaux de vie,

*Soulignant* le caractère urgent et prioritaire donné à l'élimination de la pauvreté par les chefs d'État et de gouvernement, ainsi qu'il ressort des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social,

1. *Constate* que la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006) a contribué à faire disparaître la pauvreté et note l'intérêt manifesté pour la proclamation d'une deuxième décennie des Nations Unies consacrée à l'élimination de la pauvreté;

2. *Constate également* que, lors de la mise en œuvre de la Décennie, la communauté internationale a adopté notamment la Déclaration du Millénaire<sup>1</sup>, le Consensus de Monterrey issu de la Conférence internationale sur le financement du développement<sup>5</sup>, les objectifs de développement convenus au niveau international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement, et le Document final du Sommet mondial de 2005<sup>2</sup>, autant d'instruments qui permettent d'axer les efforts sur l'élimination de la pauvreté aux niveaux national, régional et international;

3. *Réaffirme* que l'élimination de la pauvreté est l'enjeu le plus grand dans le monde aujourd'hui et qu'elle est la condition indispensable de tout développement durable, en particulier pour les pays en développement;

---

<sup>3</sup> *Rapport du Sommet mondial pour le développement social, Copenhague, 6-12 mars 1995* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.96.IV.8), chap. I, résolution 1, annexes I et II.

<sup>4</sup> Résolution S-24/2, annexe.

<sup>5</sup> *Rapport de la Conférence internationale sur le financement du développement, Monterrey (Mexique), 18-22 mars 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.02.II.A.7) chap. I, résolution 1, annexe.

4. *Engage vivement* les gouvernements, la communauté internationale, y compris les organismes des Nations Unies, et les autres acteurs, à poursuivre activement l'objectif de l'élimination de la pauvreté dans le cadre de la deuxième Décennie;

5. *Réaffirme* qu'il est nécessaire de renforcer le rôle de direction joué par l'Organisation des Nations Unies dans la promotion de la coopération pour le développement, dont l'importance est cruciale pour l'élimination de la pauvreté;

6. *Se félicite* de la célébration de la Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté et de la Journée internationale de la solidarité humaine, pour sensibiliser l'opinion publique en vue de promouvoir l'élimination de la pauvreté et de la misère dans tous les pays, considère à cet égard que ces journées sont très utiles pour sensibiliser le public et mobiliser les parties intéressées dans la lutte contre la pauvreté et préconise une approche participative pour la célébration de la Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté;

7. *Souligne* qu'il est important d'assurer, aux niveaux intergouvernemental et interorganisations, des activités cohérentes, complètes et intégrées pour lutter contre la pauvreté, conformément aux textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes;

8. *Invite* les donateurs à continuer de privilégier l'élimination de la pauvreté dans leurs budgets et programmes d'assistance, qu'il s'agisse d'assistance bilatérale ou multilatérale;

9. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-deuxième session, un rapport d'ensemble sur l'évaluation de la mise en œuvre de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté, avec des recommandations sur le maintien de la dynamique qu'elle a engendrée;

10. *Reconnaît* le rôle utile que la célébration de la Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté continue de jouer afin de sensibiliser l'opinion publique et de mobiliser toutes les parties intéressées dans la lutte contre la pauvreté, et prie le Secrétaire général de tenir compte de son rapport sur la célébration de la Journée<sup>6</sup> ainsi que de tous les autres rapports pertinents ayant trait à l'élimination de la pauvreté lorsqu'il établira son rapport d'ensemble sur la mise en œuvre de la Décennie;

11. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-deuxième session la question intitulée « Mise en œuvre de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006) ».

---

<sup>6</sup> A/61/308.